



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 15 novembre 2007

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, Adjoints  
M. WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY, M. PIERSON conseillers municipaux

Membres excusés : M. SEROT,  
M. SCHLOSSER, donne procuration à M. KURTZ  
M. ADRIAN,  
M. WEIL, qui donne procuration à Melle ORGEL

Melle Clarisse ORGEL est désignée comme secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

Adoption de la séance du 12 novembre 2007

1. Résultat de l'appel à candidature relatif à la construction et à l'exploitation d'un réseau de distribution d gaz naturel dans le cadre d'une délégation de service public par voie de concession.
3. Décision modificative
3. Divers

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

1. Résultat de l'appel à candidatures relatif à la construction et à l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre d'une délégation de service public par voie de concession.

Par délibération du 12 novembre 2007, les membres du conseil municipal se sont prononcés favorablement sur le principe de délégation de service public pour la construction d'un réseau de distribution de gaz naturel et son exploitation sur le territoire de la commune et ont autorisé le Maire à lancer l'appel public à candidatures.

Suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu ce jour, la commission d'appel d'offres propose de retenir la candidature de GAZ DE France.

Le conseil municipal, sur avis de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré :

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres et retient la candidature de GAZ DE FRANCE
- demande à GAZ DE FRANCE de remettre l'offre concernant ces travaux.

2. Décision modificative.

Le conseil municipal a autorisé la signature d'un avenant avec les entreprises HICK, ROGER, BALZO et LEYMAMM pour des travaux en plus ou en moins à réaliser à l'école maternelle. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à transférer un crédit de 41 000,00 € du compte 2313-39 – création d'un bâtiment tertiaire vers le compte 2313-29 extension de l'école maternelle.

Avis favorable du conseil municipal.

3. Divers

- a) Photocopieurs : le conseil municipal prend connaissance que le nouveau photocopieur de la mairie a été livré et que le transfert de l'ancien photocopieur a été mis en place, en réseau, à l'école primaire et celui de l'école primaire est mis à disposition des chorales au presbytère.
- b) Le maire soumet un courrier émanant d'un groupe d'adolescents du canton passionnés de VTT et de dirt qui souhaitent disposer du terrain vague situé à proximité du nouveau stade de foot pour pratiquer leur loisir.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette demande, pour des raisons de sécurité.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 18 h 30.